

Adresse : 7 RUE DE LA FARGUILLERIE
71420 PERRECY-LES-FORGES

Carte valable jusqu'au : 24.07.2032
délivrée le : 25.07.2017

par : PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE (71)
Signature de l'autorité :

LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE
GILBERT PAVET



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2021
Avis d'impôt établi en 2022

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet
avis est disponible
en [cliquant ici](#) ou
sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP LE CREUSOT
SAID LE CREUSOT
5 ALLEE JEAN PERRIN
71202 LE CREUSOT CEDEX

GOUJON EVELYNE
7 RUE DE LA MARGUILLERIE
71420 PERRECY LES FORGES

Vos références

Numéro fiscal (C) : 21 03 859 131 080

Référence de l'avis : 22 71 A094052 75

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

7 RUE DE LA MARGUILLERIE

71420 PERRECY LES FORGES

Numéro FIP : 710 08 03 7598857789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2022

Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 71063

Vos contacts

 Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
SIP LE CREUSOT
SAID LE CREUSOT
5 ALLEE JEAN PERRIN

71202 LE CREUSOT CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qui vous est remboursée

590,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2021.

**Vous serez remboursé par virement le 21/07/2022
sur le compte bancaire suivant :**
FR76 1780 6004 676X XXXX XXX2 388
Identifiant de la banque : AGRIFRPP878
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 27 607
Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2022
Impôt sur les revenus de 2021

N°fiscal : 21 03 859 131 080

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : BONIN

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D	T	1		
RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	2,00

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires.....	30339			
Heures supplémentaires non exonérées.....	0			
Total des salaires et assimilés ²	30339			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3725			
Salaires, pensions, rentes nets.....	26614			26614
Revenu brut global.....				26614
Revenu imposable.....				26614
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				678
Décote.....				- 483
Impôt avant réductions d'impôt.....				195
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1		
Montant de la réduction d'impôt.....			183	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 183
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				12
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :				* 0
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :				- 590
Solde d'impôt sur les revenus 2021 :.....				- 590
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				590
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵.....				27607

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Avis d'impôt établi en 2022

N°fiscal : 21 03 859 131 080

Impôt sur les revenus de 2021

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

Revenus exonérésHeures supplémentaires.....
Heures supplémentaires.....Déclarées
Nettes**Déclar. 1**
993
993**PLAFOND EPARGNE RETRAITE**Le plafond disponible pour la déduction des
cotisations versées en 2022, pour la
déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

Plafond total de 2020.....

Déclar. 1
16062**Enfant(1)**
12139

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

3973

3973

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

+ 4052

+ 4052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2021.....

+ 4114

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2022.....

= 16253

= 16253

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos
éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace
particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou en
appelant le 0809 401 401



2D-D0C

La notice de cet avis est disponible en [clicquant ici](https://impots.gouv.fr) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP LE CREUSOT
SAID LE CREUSOT
5 ALLEE JEAN PERRIN
71202 LE CREUSOT CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 21 03 859 131 080

Référence de l'avis : 23 71 A097149 48

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

7 RUE DE LA MARGUILLERIE

71420 PERRECY LES FORGES

Numéro FIP : 710 08 03 7598857789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 71063

GOIJON EVELYNE
7 RUE DE LA MARGUILLERIE
71420 PERRECY LES FORGES

Somme qui vous est remboursée

471,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP LE CREUSOT
SAID LE CREUSOT
5 ALLEE JEAN PERRIN

71202 LE CREUSOT CEDEX

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2023

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1780 6004 676X XXXX XXX2 388

Identifiant de la banque : AGRIFRPP878

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 33 761

Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

* (service gratuit + coût de l'appel)

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 21 03 859 131 080

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : BONIN

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D	T	1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00

Détail des revenus	Déclar. 1	Enfant(1)	Total
Salaires.....	36364	0	
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0		
Total des salaires et assimilés ²	36364		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3903		
Salaires, pensions, rentes nets.....	32461	0	32461
Revenu brut global.....			32461
Revenu imposable.....			32461
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			1200
Décote.....			- 290
Impôt avant réductions d'impôt.....			910
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1	
Montant de la réduction d'impôt.....			183
Total des réductions d'impôt ²⁰.....			- 183
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			727
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :			727
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :			- 1198
Solde d'impôt sur les revenus 2022 :.....			- 471
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE			471
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.			

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 21 03 859 131 080

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

Revenu fiscal de référence ²⁵.....**33761****Revenus exonérés**

Heures supplémentaires et jours RTT.....

Déclarés

Déclar. 1

1300

Heures supplémentaires et jours RTT.....

Nets

1300

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....

Déclar. 1

16253

Enfant(1)

16253

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

4052

4052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114

+ 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 4114

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2022.....

+ 4114

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2023.....

= 16394

= 16394

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS**Taux moyen d'imposition**.....**2,24%**

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition.....**11,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.



Le 11 août 2023

CERTIFICAT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SECRETARIAT

Référence JMS/MP

OBJET : Certificat

Affaire suivie par :
Manon PROST

03.85.67.60.71

MAIL : maprost@ch-montceau71.fr

Je soussigné, **Monsieur SUIGNARD Jean-Michel**, Directeur Délégué au Centre Hospitalier de Montceau-les-Mines,

Certifie que **Mme GOUJON Evelyne**, Titulaire, 100%, née le 03/04/1964, domiciliée 7 Rue de la Marguillerie, à Perrecy-Les-Forges (71420) est employée dans l'Etablissement **en qualité d'assistante médico-administrative, depuis le 16/02/1984.**

Délivré le présent certificat à l'intéressé sur sa demande, pour servir et valoir ce que de droit.

P/O Le Directeur Délégué,

V.JOANNU

Attachée d'administration hospitalière



Tout courrier doit être adressé impersonnellement au Directeur du Centre Hospitalier

Le 17 août 2023

Centre Hospitalier
de Montceau



CERTIFICAT

Le soussigné, Monsieur BERNARD Jean-Michel, Directeur Délégué au
Centre Hospitalier de Montceau-les-Mines,

Certifie que Mlle GUILLOT Evyline, Titulaire, 1002, née le 03/04/1984,
domiciliée 7 Rue de la Marquise, à Pommery-les-Forges (71420) est
employée dans l'établissement en qualité d'assistante médico-
administrative, depuis le 16/03/2023.

Déclaré le présent certificat à l'insu de ses démarches, pour servir et
valoir ce que de droit.

DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES

SECRETARIAT

Référence : M23P

OBJET : Certificat

Afin de servir par :
Monsieur PROST

03.88.87.80.71
Mail : ressources-humaines@chm-montceau.fr

PO Le Directeur Délégué,


V. JOUANNET
Attaché à l'administration hospitalière



JUILLET 2023

BULLETIN DE PAIE

METIER :
Secrétaire médical

N.I.R : 264047115300813

CODE AGT : 013027

STATUT : 00 Titulaire

GRADE : 145F Assist. Médic-adm cl.exc

ETABLIS. : HOPITAL JEAN BOUVERI

AFFECT : 1026 LABORATOIRE

MODE DE PAIEMENT : Bancaire

EMPLOYEUR

CH MONTCEAU LES MINES
BP 189

71300 MONTCEAU LES MINES

N° SIRET : 26710079000018

N° URSSAF : 267000001640345021

LIEU PAIEMENT : URSSAF BOURGOGNE MACON

N° APE : 8610Z

MME GOUJON EVELYNE
Née BONIN

7 RUE DE LA MARGUILLERIE

71420 PERRECY LES FORGES

000162
1/1

0005

013027/05/277/021/1026 LABORATOIRE

ECHELLE	ECHELON	INDICE MAJORE	TEMPS TRAVAIL	TAUX REMUN.	
	11	587	100/100	100/100	
NB JOURS M-1		NB JOURS M		ENFANTS S F T	NOMBRE HEURES
PLEINS	REDUITS	PLEINS	REDUITS		
		30			151,67

CODE PAIE	LIBELLE	NB ou TAUX	BASE	R*	A PAYER	A DEDUIRE	PARTS PATRONALES	
							TAUX	MONTANT
001	Rémunération brute		2846,96		2846,96			
007	Traitement Indiciaire	10,00			48,50			
01C	Nouvel. Bonif. Indiciaire	49,00	237,65		237,65			
21C	Compl. Trait. Titulaire				22,04			
330	Indem. Compensatrice CSG	10,00	1,03	M-1	20,60			
332	Prime 1ere Cat: Taux 2	19,00	1,03	M-1	19,57			
450	Prime 1ere Cat: Taux 1	13,00	18,28		237,73			
45Z	Ind. Sujétion Spéciale		278,00			23,17		
	Transfert primes-points							
	Brut imposable				3409,88			
	Cotisations							
	S.S. Totalité		3133,11				15,43	483,44
	C.R.D.S	0,50	3350,21			16,75		
	C.S.G. Déductible	6,80	3350,21			227,81		
	C.S.G. Non Déductible	2,40	3350,21			80,41		
	CNRACL	11,10	3084,61			342,39	30,65	945,43
	CNRACL pour NBI	11,10	48,50			5,38	30,65	14,87
	RAFP	5,00	569,39			28,47	5,00	28,47
	Autres charges							564,83
	Total cotisations					701,21		2037,04
	Net à payer avant impôt				2708,67			
	Prélèvement à la source	0,60	2805,83			16,84		

MENSUEL IMPOSABLE NET	2805,83		NET A PAYER : 2691,83	Euros
CUMUL AVANTAGES EN NATURE		ATD		
CUMUL ANNUEL IMPOSABLE	23161,82			

Info

METIER :
Secrétaire médical

N.I.R. : 264047115300813

CODE AGT : 013027

STATUT : 00 Titulaire

GRADE : 145F Assist. Médic-adm cl.exc

ETABLIS. : HOPITAL JEAN BOUVERI

AFFECT : 1026 LABORATOIRE

MODE DE PAIEMENT : Bancaire

EMPLOYEUR

CH MONTCEAU LES MINES
BP 189

71300 MONTCEAU LES MINES

N° SIRET : 26710079000018

N° URSSAF : 267000001640345021

LIEU PAIEMENT : URSSAF BOURGOGNE MACON

N° APE : 8610Z

MME GOUJON EVELYNE
Née BONIN

7 RUE DE LA MARGUILLERIE

71420 PERRECY LES FORGES

000163
1/1

0005

013027/05/277/021/1026 LABORATOIRE

ECHELLE	ECHELON	INDICE MAJORE	TEMPS TRAVAIL	TAUX REMUN.	
	11	587	100/100	100/100	
NB JOURS M-1		NB JOURS M		ENFANTS S F T	NOMBRE HEURES
PLEINS	REDUITS	PLEINS	REDUITS		
		30			151,67

CODE PAIE	LIBELLE	NB ou TAUX	BASE	R*	A PAYER	A DEDUIRE	PARTS PATRONALES	
							TAUX	MONTANT
	Rémunération brute							
001	Traitement Indiciaire		2846,96		2846,96			
001	Traitement Indiciaire		2846,96	M-1	257,05			
001	Traitement Indiciaire			E	257,05			
007	Nouvel. Bonif. Indiciaire	10,00			48,50			
01C	Compl. Trait. Titulaire	49,00	237,65		237,65			
21C	Indem. Compensatrice CSG				22,04			
330	Prime 1ere Cat: Taux 2	12,00	1,03	M-1	24,72			
332	Prime 1ere Cat: Taux 1	23,00	1,03	M-1	23,69			
450	Ind. Sujétion Spéciale	13,00	18,28		237,73			
450	Ind. Sujétion Spéciale	13,00	18,28	M-1	21,10			
450	Ind. Sujétion Spéciale	13,00		E	21,10			
45Z	Transfert primes-points		278,00			23,17		
	Brut imposable				3974,42			
	Cotisations							
	S.S. Totalité		3647,21				15,43	562,76
	C.R.D.S	0,50	3904,87			19,52		
	C.S.G Dédutable	6,80	3904,87			265,53		
	C.S.G Non Dédutable	2,40	3904,87			93,72		
	CNRACL	11,10	3598,71			399,46	30,65	1103,00
	CNRACL pour NBI	11,10	48,50			5,38	30,65	14,87
	RAFP	5,00	672,21			33,61	5,00	33,61
	Autres charges							666,25
	Total cotisations					817,22		2380,49
	Net à payer avant impôt				3157,20			
	Prélèvement à la source	0,60	3270,44			19,62		

MENSUEL IMPOSABLE NET	3270,44		NET A PAYER : 3137,58 Euros
CUMUL AVANTAGES EN NATURE		ATD	
CUMUL ANNUEL IMPOSABLE	17188,01		

Info

JUIN

2023

BULLETIN DE PAIE

METIER :
Secrétaire médical

N.I.R : 264047115300813

CODE AGT : 013027

STATUT : 00 Titulaire

GRADE : 145F Assist. Médic-adm cl.exc

ETABLIS. : HOPITAL JEAN BOUVERI

AFFECT : 1026 LABORATOIRE

MODE DE PAIEMENT : Bancaire

EMPLOYEUR

CH MONTCEAU LES MINES
BP 189

71300 MONTCEAU LES MINES

N° SIRET : 26710079000018

N° URSSAF : 267000001640345021

LIEU PAIEMENT : URSSAF BOURGOGNE MACON

N° APE : 8610Z

MME GOUJON EVELYNE
Née BONIN

7 RUE DE LA MARGUILLERIE

71420 PERRECY LES FORGES

000168
1/1

0005

013027/05/277/021/1026 LABORATOIRE

ECHELLE	ECHELON	INDICE MAJORE	TEMPS TRAVAIL	TAUX REMUN.
	11	587	100/100	100/100
NB JOURS M-1		NB JOURS M		ENFANTS S F T
PLEINS	REDUITS	PLEINS	REDUITS	NOMBRE HEURES
		30		151,67

CODE PAIE	LIBELLE	NB ou TAUX	BASE	R*	A PAYER	A DEDUIRE	PARTS PATRONALES	
							TAUX	MONTANT
001	Rémunération brute		2846,96		2846,96			
007	Traitement Indiciaire	10,00			48,50			
01C	Nouvel. Bonif. Indiciaire	49,00	237,65		237,65			
21C	Compl. Trait. Titulaire				22,04			
21C	Indem. Compensatrice CSG				383,96			
310	Prime de Service				20,60			
330	Prime 1ere Cat: Taux 2	10,00	1,03	M-1	23,69			
332	Prime 1ere Cat: Taux 1	23,00	1,03	M-1	237,73			
450	Ind. Sujétion Spéciale	13,00	18,28			23,17		
45Z	Transfert primes-points		278,00					
	Brut imposable				3797,96			
	Cotisations							
	S.S. Totalité		3133,11				15,43	483,44
	C.R.D.S	0,50	3731,50			18,66		
	C.S.G Dédutable	6,80	3731,50			253,74		
	C.S.G Non Dédutable	2,40	3731,50			89,56		
	CNRACL	11,10	3084,61			342,39	30,65	945,43
	CNRACL pour NBI	11,10	48,50			5,38	30,65	14,87
	RAFP	5,00	569,39			28,47	5,00	28,47
	Autres charges							632,42
	Total cotisations					738,20		2104,63
	Net à payer avant impôt				3059,76			
	Prélèvement à la source	0,60	3167,98			19,01		

MENSUEL IMPOSABLE NET	3167,98		NET A PAYER : 3040,75 Euros
CUMUL AVANTAGES EN NATURE		ATD	
CUMUL ANNUEL IMPOSABLE	20355,99		

Info

La notice de cet
avis est disponible
en cliquant ici ou
sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP LE CREUSOT
5 ALL JEAN PERRIN
71202 LE CREUSOT CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 20 62 529 824 453
Référence de l'avis : 22 71 4231253 48
Contrat de prélèvement : M3 71 0195338 49
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M371019533849

Numéro de propriétaire : 346 G00090 S

Département d'imposition : 710
SAONE-ET-LOIRE

Commune d'imposition : 346
PERRECY-LES-FORGES

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 07/09/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 71063

GOUJON JEAN PHILIPPE
GOUJON EVELYNE
7 RUE DE LA MARGUILLERIE
71420 PERRECY LES FORGES

Somme à prélever

321,00 €

Montant de vos taxes foncières 1393,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 1 072,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue
à la date limite de paiement fixée au 17/10/2022 :

15 septembre 2022	134,00 €	15 novembre 2022	53,00 €
17 octobre 2022	134,00 €		

Compte bancaire : FR76 1780 6004 676X XXXX XXX2 388

Identifiant de la banque : AGRIFRPP878

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP LE CREUSOT
CELL FONC AUTUN LE CREUSOT MONTCE
16 RUE DE L'ARQUEBUSE
71407 AUTUN CEDEX
Tél : 03 85 86 40 40

Avis d'échéances 2023

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels
seront effectués selon cet échéancier :

16 janvier 2023	139,00 €	15 juin 2023	139,00 €
15 février 2023	139,00 €	17 juillet 2023	139,00 €
15 mars 2023	139,00 €	16 août 2023	139,00 €
17 avril 2023	139,00 €	15 septembre 2023	139,00 €
15 mai 2023	139,00 €	16 octobre 2023	139,00 €

* (service gratuit + coût de l'appel)

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers »,
disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.
Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉgal(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBXS4L	PROP/INDIVIS	GOUJON JEAN-PHILIPPE ANDRE
MBXS4M	PROP/INDIVIS	BONIN EVELYNE MARIE YVONNE

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	54,04 %	%	1,25 %	0,239 %	10,53 %	%	
	Taux 2022	54,04 %	%	1,25 %	0,243 %	10,53 %	%	
	Adresse	7 RUE DE LA MARGUILLERIE						
	Base	2019		2019	2019	2019		
	Cotisation	1091		25	5	213		1334
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Propriétés non bâties	Cotisation 2021	1055		24	5	206		
	Cotisation 2022	1091		25	5	213		1334
	Variation	+3,41 %	%	+4,17 %	0 %	+3,40 %	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
	Taux 2021	68,41 %	%	2,85 %	36,36 %	0,405 %	7,83 %	%
	Taux 2022	68,41 %	%	2,85 %	36,36 %	0,387 %	7,57 %	%
	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles	12		12			16	
	Cotisation 2021	8					1	
	Cotisation 2022	8		0			1	9
	Variation	0 %	%	%	%	%	0 %	%
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
	Base État						Droit proportionnel :	
	Base collectivité						Droit fixe :	
La base communale des terres agricoles exonérée est de 3 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			50
					Dégrèvement Habitation principale			
					Dégrèvement JA État			
					Dégrèvement JA Collectivité			
Références administratives : 710 51 075 063 346 346 X U					Montant de votre impôt			1393

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2021

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

Avis_1F_2G

La notice de cet
avis est disponible
en [cliquant ici](#) ou
sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP LE CREUSOT
5 ALL JEAN PERRIN
71202 LE CREUSOT CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 20 62 529 824 453
Référence de l'avis : 21 71 4229980 94
Contrat de prélèvement : M3 71 0195338 49
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M371019533849

Numéro de propriétaire : 346 G00090 S
Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 0451 MBXS4L
M GOUJON JEAN-PHILIPPE ANDRE

PROP/INDIVIS 07504 MBXS4M
MME BONIN EVELYNE MARIE Y

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 06/09/2021
Date de mise en recouvrement : 31/08/2021

Identifiant service : 71063

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP LE CREUSOT
CELL FONC
16 RUE DE L'ARQUEBUSE
71407 AUTUN CEDEX
Tél : 03 85 86 40 40

* (service gratuit + coût de l'appel)

M GOUJON JEAN PHILIPPE
7 RUE DE LA MARGUILLERIE
71420 PERRECY LES FORGES

Somme qu'il vous reste à payer

339,00 €

Montant de vos taxes foncières 1347,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 1 008,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue
à la date limite de paiement fixée au 15/10/2021 :

15 septembre 2021	126,00 €	15 novembre 2021	87,00 €
15 octobre 2021	126,00 €		

Compte bancaire : FR76 1780 6004 676X XXXX XXX2 388

Identifiant de la banque : AGRIFRPP878

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2022

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels
seront effectués selon cet échéancier :

17 janvier 2022	134,00 €	15 juin 2022	134,00 €
15 février 2022	134,00 €	15 juillet 2022	134,00 €
15 mars 2022	134,00 €	16 août 2022	134,00 €
15 avril 2022	134,00 €	15 septembre 2022	134,00 €
16 mai 2022	134,00 €	17 octobre 2022	134,00 €

Retrouvez désormais vos **biens immobiliers bâtis** et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr

Commune : PERRECY-LES-FORGES (346), SAONE ET LOIRE (71)

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2020	51,47 %	%	%	0,276 %	10,53 %	%		
	Taux 2021	54,04 %	%	1,25 %	0,239 %	10,53 %	%		
	Adresse	7 RUE DE LA MARGUILLERIE							
	Base	1953		1953	1953	1953			
	Cotisation	1055		24	5	206		1290	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2020	1002		-	5	205				
Cotisation 2021	1055		24	5	206		1290		
Variation	+5,29 %	%	- %	0 %	+0,49 %	%			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2020	68,41 %	%	2,85 %	36,36 %	0,425 %	7,84 %	%	
	Taux 2021	68,41 %	%	2,85 %	36,36 %	0,405 %	7,83 %	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	12		12			15		
	Cotisation 2020	8					1		
	Cotisation 2021	8		0			1		9
	Variation	0 %	%	%	%	%	0 %	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice. La base communale des terres agricoles exonérée est de 3 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			48	
					Dégrevement Habitation principale				
					Dégrevement JA État				
					Dégrevement JA Collectivité				
					Montant de votre impôt			1347	
Références administratives : 710 51 075 063 346 346 X U									

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2022.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Berzy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.